

ATTESTATION N° DN 19 00 01

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE

**APTITUDE POUR LA CONFIRMATION D'ALARME
POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ**

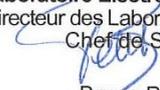
DEMANDE PAR	: FARE ZA de Guinette Route Duhamel du Monceau – BP 10809 45302 PITHIVIERS CEDEX
NOM COMMERCIAL	: OA12F
DESCRIPTION DU PRODUIT	: Détecteur optique de fumée
DOMAINE COUVERT	: Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz – Confirmation d'alarme feu par des détecteurs de fumée ayant un mode de détection identique - § 2.12.1.1 de la R7 (février 2014)
PROTOCOLE D'ESSAIS	: Selon AMI 06-04 C de Mars 2014 du CNPP : Attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme (méthode 1)
SELON RAPPORT D'ESSAIS *	: N°DI 19 00 01 du 16/01/2019
SENSIBILITE	: Unique
AVIS TECHNIQUE DU CNPP	: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – LPMES – Laboratoire Electronique Incendie**

Le 16 janvier 2019

Cachet et signature du directeur :

* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essais.

Groupe CNPP
LPMES
Laboratoire Electronique Incendie
Pour le Directeur des Laboratoires et par délégation
Chef de Service

Bruno PETIT
Signature électronique

Trame Attestation DN - Confirmation d'alarme – Version 4

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.